

Question écrite

No : 2631

Audit du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dans le Canton de Vaud – Qu'en est-il dans le Jura ?

Le Canton de Vaud vient d'innover avec l' « **Audit de performance du système de contrôle des denrées alimentaires** ».

En effet, compte tenu de l'intérêt des citoyennes et citoyens pour la qualité des denrées alimentaires, la Cour des comptes a souhaité évaluer l'efficacité du système de contrôle mis en place par le SCAV.

Est-il utile de le rappeler, garantir la sécurité et la qualité des aliments dans le monde est une priorité affirmée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Sur le plan national, la Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels vise à protéger les consommateurs contre les atteintes à la santé et les tromperies, à l'information de la population (date de consommation, déclaration de la composition et de la provenance, déclaration nutritionnelle, etc.), à la manutention, aux modes de production, aux règles d'hygiène, etc.

Les SCAV ont pour mission d'assurer que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé du consommateur, tout en le protégeant contre les tromperies.

L'objectif de l'audit était de répondre à la question principale suivante :

Le contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels sur le canton de Vaud protège-t-il efficacement le consommateur contre les risques sanitaires et de tromperie ?

Avec les axes suivants :

- connaissance par le SCAV des établissements soumis au contrôle ;
- efficacité des inspections ;
- efficacité des prélèvements de routine ;
- efficacité des campagnes d'analyses ;
- coordination avec les instances appliquant les sanctions ;
- lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts.

Le résultat de l'audit est mitigé et peut être résumé comme suit : La sécurité des consommateurs n'est pas assurée ; la fréquence des inspections de base est insuffisante par rapport aux recommandations fédérales ; il y a peu de sanctions, ou alors des sanctions dérisoires ; toutes les entreprises soumises au contrôle ne sont pas connues du SCAV.

L'audit vaudois serait une très bonne base pour permettre au nouveau SCAV jurassien d'affiner, voire d'améliorer son efficacité dans ce domaine précis.

D'où nos questions au Gouvernement :

1. Le Gouvernement jurassien pourrait-il s'appuyer sur ce document d'audit pour analyser de manière identique le système de contrôle des denrées alimentaires dans notre canton ?
2. Cas échéant, de quelle manière envisagerait-il sa mise en œuvre ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 18 décembre 2013

Pour le groupe socialiste :

Josiane Daepf

